

Cap Équilibre

Année scolaire 2021-2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Commune:

Établissement :

À retourner par mail, dûment renseigné et signé, à

Caroline Boutoille, Direction de la jeunesse et des collèges
Pôle actions éducatives: c.boutoille@somme.fr

• **Nom du projet :**

• **Présentation de l'établissement**

Adresse :

Nom du chef d'établissement :

• **Référent du projet au sein de l'établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

• **Thématique(s) souhaitée(s) :**

Numérotez, par ordre de préférence, la thématique souhaitée*

*Indiquez 1 pour votre premier choix, 2 pour le second puis 3 – Si une des thématiques ne vous intéresse pas, ne la numérotez pas. (3 choix possibles au maximum)

✓ Thématique Sport/ Santé/ Nutrition (pour des classes de 6^{ème})

✓ Thématique Zen attitude (pour une dizaine d'élèves volontaires niveau 6^{ème})

✓ Thématique Savoir-être du cybercollégien (pour des classes de 5^{ème} uniquement)

- Addiction aux écrans

OU

- Vivre ensemble (lutte contre les incivilités et le cyberharcèlement)

• **Période souhaitée pour le déroulement de l'atelier :**

Rappel du format des ateliers (hors temps de concertation avec les équipes pédagogiques) :

✓ Thématique Sport/Santé/nutrition : 6X 2h (séances élèves) + 2X2h (séances parents/élèves), soit **16h**

✓ Thématique Zen attitude : 5x1h(séances élèves)+ 2x1h (séances parents)+ 3x1h (séances parents/élèves) soit **10 h**

✓ Thématique Savoir-être du cybercollégien :

- Addictions aux écrans : Spectacle (1 représentation élèves + 1 représentation familles) + atelier de pratique théâtrale (12h)+ représentation devant parents du spectacle écrit par les élèves (20 minutes) soit **15h.**

- Vivre ensemble : (spectacle élèves)+ (spectacle parents)+ 4X3h (atelier écriture et mise en voix)+ 1h (restitution devant collégiens)+ 1h (restitution devant parents) soit **16h (attention pour cette sous-thématique, le calendrier est imposé, voir annexe p.7)**

• **Jours et créneaux horaires de préférence dans la semaine, le cas échéant :**

• **Nombre d'élèves :**

• **Caractéristiques du groupe :**

• **Discipline(s) impliquée(s) dans le projet :**

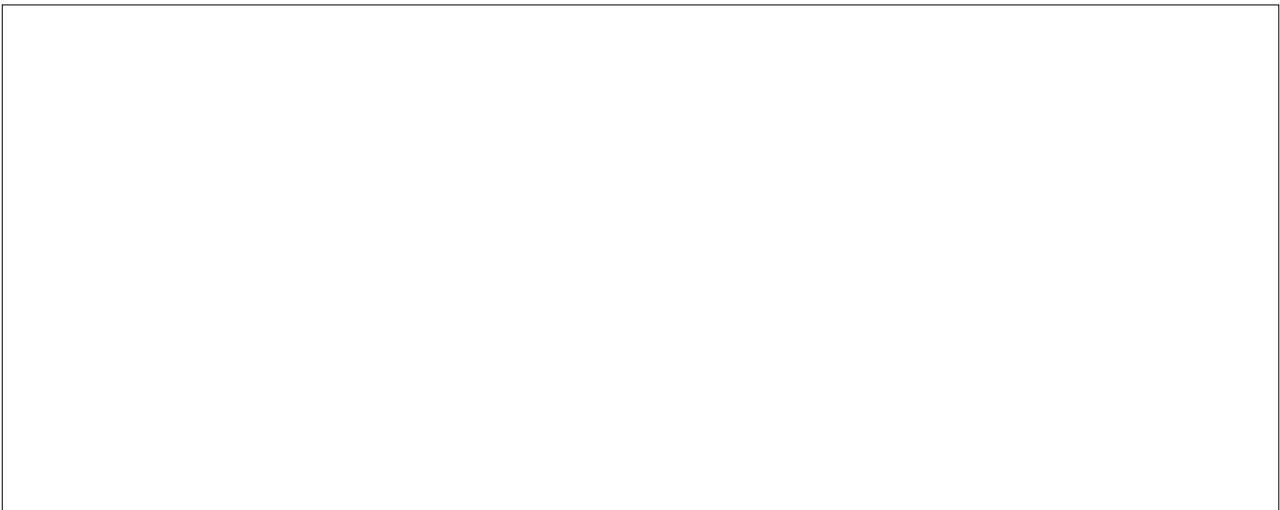
• **Le projet est-il en lien avec un autre dispositif ?** Oui Non

Si oui, lequel ?


Expliquer en quoi l'atelier choisi sert le diagnostic réalisé dans l'établissement



Expliquer en quoi l'atelier choisi s'inscrit en articulation avec le projet d'établissement



Quels sont les résultats attendus et les modalités d'évaluation ?



Cap Équilibre

Conditions de mise en place de l'atelier

Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.

- Préparation concertée du projet en amont : rencontre entre le référent au sein de l'établissement et l'animateur de la structure partenaire, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en oeuvre et d'évaluation de l'atelier ;
- Mise à disposition d'une salle modulable avec possibilité de libérer un espace libre de travail ;
- Collaboration de l'équipe pédagogique pendant les interventions ;
- Transmission, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, de la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires, et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Avis du chef d'établissement

A

Le

Le chef d'établissement,

Cachet

Signature

Rappel des critères

Critères de recevabilité

Public ciblé

Cap Équilibre s'adresse aux élèves de 6ème et de 5ème des collèges publics ou privés de la Somme (classes entières ou groupe d'une dizaine d'élèves volontaires selon la thématique choisie) ainsi qu'à leurs parents.

Période de réalisation de l'atelier

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire (pour les séances dédiées aux élèves) et hors temps scolaire (pour les séances dédiées aux familles), durant l'année scolaire 2021-2022.

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l'Éducation nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique s'assure que le projet présenté :

- prévoit l'implication de l'équipe éducative avant, pendant et après les interventions des partenaires ;
- s'appuie sur un diagnostic réalisé au sein de l'établissement ;
- s'inscrit en articulation avec un projet d'établissement qui fait du bien-être et du vivre-ensemble une priorité.

Si le nombre de candidatures déposées dépasse les capacités d'intervention d'une ou des associations partenaires, le comité technique favorisera :

- les établissements n'ayant pas bénéficié de l'atelier Cap équilibre au cours de l'année scolaire précédente.

Il pourra également privilégier :

- les établissements situés dans les Zones de Revitalisation Rurales ou relevant de l'éducation prioritaire ;
- les projets destinés aux élèves des classes SEGPA et/ou intégrant des élèves des classes ULIS.

Enfin et si nécessaire, la sélection pourra tenir compte de l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers de candidature et de l'équilibre territorial dans la répartition des ateliers.

Une seule candidature par établissement et par thématique (Sport/santé/nutrition ou Zen attitude ou Savoir-être du cybercollégien) sera retenue, sauf dans le cas où des places resteraient disponibles.

Contact

Département de la Somme

Caroline Boutoille

Chargée de mission développement éducatif

c.boutoille@somme.fr

03 22 71 84 08

Annexe : Calendrier pour la sous-thématique Vivre Ensemble (lutte contre les incivilités et le cyberharcèlement).

Les collègues qui choisissent cette sous-thématique doivent prendre en compte le calendrier imposé par la Compagnie Correspondances pour la mise en place des ateliers qui ne pourront avoir lieu dans les établissements qu'aux dates ci-dessous :

✓ **Option 1 :**

- 17 janvier : spectacle / débat devant les collégiens ;
- 18 janvier matin : atelier d'écriture 1 ;
- 25 janvier matin : atelier d'écriture 2 ;
- 27 janvier matin : atelier d'écriture 3 ;
- 28 janvier (soirée) : spectacle / débat devant les familles ;
- 1^{er} février matin : atelier de restitution devant les collégiens ;
- 4 février (soirée) : restitution des écrits des élèves devant les familles.

✓ **Option 2 :**

- 25 février (soirée) : spectacle / débat devant les familles ;
- 28 février matin : spectacle / débat devant les collégiens ;
- 1^{er} mars matin : atelier d'écriture 1 ;
- 2 mars matin : atelier d'écriture 2 ;
- 8 mars après-midi : atelier d'écriture 3 ;
- 9 mars matin : atelier de restitution devant les collégiens ;
- 11 mars (soirée) : restitution des écrits des élèves devant les familles.

✓ **Option 3 :**

- 14 mars : spectacle / débat devant les collégiens ;
- 15 mars matin : atelier d'écriture 1 ;
- 16 mars matin : atelier d'écriture 2 ;
- 18 mars (soirée) : spectacle / débat devant les familles ;
- 22 mars matin : atelier d'écriture 3 ;
- 23 mars (matin) : restitution des écrits devant les collégiens ;
- 25 mars (soirée) : atelier de restitution devant les familles ;